PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la citoyenneté et de la légalité

Affaire suivie par : David PRUD'HOMME
Bureau des élections et de la réglementation générale
Mél : david.prudhomme@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 19 novembre 2021

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code de commerce et notamment les articles L. 723-13 et R. 723-8 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection de 2 juges du Tribunal de commerce de Saint-Nazaire le 2 décembre 2021 pour le premier tour et éventuellement le 15 décembre 2021 en cas de second tour ;

VU l'ordonnance de M. Xavier RONSIN, Premier Président de la Cour d'Appel de Rennes du 17 novembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : En application des articles L. 723-13 et R. 723-8 du code de commerce, la **commission d'organisation des élections** chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats de l'élection de juges consulaires au tribunal de commerce de Nantes le 2 décembre 2021 pour le premier tour et éventuellement le 15 décembre 2021 en cas de second tour, est composée comme suit pour le premier tour et le second tour :

Pour le premier tour et le second tour

PRESIDENTE : Madame Cécile CAPEAU, présidente du Tribunal judiciaire de Saint-Nazaire

MEMBRES : Madame Claire TRIQUIGNEAUX-MAUGARS, vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au Tribunal judiciaire de Saint Nazaire

Monsieur Jérôme HUGAIN, chef du bureau des élections et de la réglementation générale à la Préfecture de la Loire Atlantique

Les travaux de la commission se dérouleront auront lieu au Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire – 77 rue Albert de Mun à Saint-Nazaire, le jeudi 2 décembre à 14 heures.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le président de la commission d'organisation des élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 19 novembre 2021

Le Préfet,

N. Chaïb

Pour le préfet et par délégation
la sous-préfète chargée de mission
pour la politique de la ville
et l'insertion économique et sociale
Nadine CHAÏB